Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20261105-DELIB20261106-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# DE PRAT DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi cinq novembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 30.10.2026*
Membres présents : 13
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

**Etaient présents** : Michel EVEN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN -Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Yves LE BIHAN - Joël AMIGON.

## DELIBERATION n° 2026.05.11-06

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES AU 1ER JANVIER 2026**

### Partie dérogatoire

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,

VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;

VU l'arrêté préfectoral fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 23 septembre 2026

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 septembre 2026 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur :

La gestion des Eaux Pluviales Urbaines en investissement

**APPROUVE** le montant des attributions de compensation définitives pour les années 2026 calculées en tenant compte du rapport du 23 septembre 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant

**FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.**

**La Secrétaire de séance**
**Julie LE BESCONT**

**Le Maire,**
**Michel EVEN**

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)